



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies rares

Question écrite n° 117022

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les préoccupations exprimées par l'association Fibromyalgie France. Cette association indique que, dans certains centres, les fibromyalgiques se verraient refuser le don de leur sang dans le cadre du " principe de précaution ". La présidente de cette association aurait décidé de vérifier cet état de fait et se serait vu en effet refuser cet acte. Elle souhaiterait savoir sur quelle décision officielle se base cette démarche de principe de précaution et demande, si principe de précaution il y a, que ce refus soit appliqué partout en France, ce qui ne serait pas le cas actuellement. Il lui paraît en outre important que les raisons officielles de ce refus soient portées à la connaissance des malades. Il la remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117022

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 août 2011, page 9290

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)